

La Minerve



## AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 708 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 482 ET LE RÈGLEMENT NUMÉRO 588 PORTANT SUR LE TRANSPORT DE VÉHICULES LOURDS**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> août 2022, le règlement numéro 708 modifiant le règlement numéro 482 et le règlement numéro 588 portant sur le transport de véhicules lourds.

Le but de ce règlement est de retirer l'interdiction de véhicules lourds sur une section du chemin des Fondateurs ainsi que sur la montée Charette.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 3 août 2022.

Robert Charette  
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

### **Certificat de publication**

Je soussigné, Robert Charette, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 3 août 2022, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3 août 2022.

Robert Charette,  
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint